

## Reddition de comptes du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2024-2025

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord doit, en vertu de l'article 506 de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux*, obtenir, de la part des organismes communautaires qu'elle subventionne, les documents suivants, et ce, **dans les quatre mois suivants la fin de leur année financière.**

### Liste de validation des documents à transmettre

DOCUMENTS REQUIS	DESCRIPTION
<input type="radio"/> <b>Avis de convocation à l'AGA 2025</b>	Lettre de convocation transmise aux membres <b>OU</b> photocopie de l'annonce parue dans le journal <b><u>incluant la date de l'envoi.</u></b>
<input type="radio"/> <b>Ordre du jour de l'AGA 2025</b>	Déposé lors de l' <b>AGA 2025. Doit être séparé</b> de l'avis de convocation et du procès-verbal.
<input type="radio"/> <b>Procès-verbal de l'AGA 2025</b>	Procès-verbal <b>OU</b> extrait de procès-verbal de l' <b>AGA 2025</b>  L'extrait du procès-verbal <b>doit</b> inclure : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les présences</li><li>• La présentation et l'adoption du rapport d'activités et du rapport financier</li><li>• Les élections</li></ul>
<input type="radio"/> <b>Rapport d'activités 2024-2025</b>	Adopté en CA et présenté lors de l' <b>AGA 2025</b> . Détaillez les activités selon le cadre de reconnaissance et de financement. <b>(Voir guide)</b>
<input type="radio"/> <b>Rapport financier 2024-2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Signé par 2 membres du CA</b></li></ul>	Adopté en CA et présenté lors de l' <b>AGA 2025</b> et <b>signé par deux membres du CA</b> . Selon l'ensemble des contributions reçu du gouvernement du Québec (ses ministères, organismes publics et parapublics), vous devez nous fournir le document approprié :  Le rapport financier <b>doit</b> respecter les règles comptables en vigueur <b>et</b> avoir été réalisé par un ou une comptable professionnel(le) agréé(e), titulaire du permis approprié.  <b><i>Les situations d'apparement doivent être déclarées</i></b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> <b><u>Subvention de 500 000 \$ et +</u></b> : Mission d'audit;</li><li><input type="radio"/> <b><u>Subvention de 50 000 \$ à 499 999 \$</u></b> : Mission d'examen;</li><li><input type="radio"/> <b><u>Subvention de moins de 49 999 \$</u></b> : Mission de compilation</li></ul>
<input type="radio"/> <b>S'il y a lieu, les modifications des règlements généraux et modifications aux lettres patentes.</b>	
Faire parvenir vos documents par courriel à l'attention de l'équipe PSOC du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord : <a href="mailto:equipepsoc.09cisss@ssss.gouv.qc.ca">equipepsoc.09cisss@ssss.gouv.qc.ca</a>	